



NON AU « BRICOLAGE !!

OUI AU TELETRAVAIL !!

Alors que nous allons vivre notre second confinement, se pose à nouveau la question du télétravail. Si la plupart des grandes entreprises publiques ou privées n'hésitent pas à y recourir depuis longtemps et ont donné à leurs salariés les moyens de télétravailler, notre Administration *tâtonne* encore sur ses modalités au sein de commissions interrégionales !! Il apparaît qu'il serait éventuellement possible de tester le télétravail au sein de sites pilotes ... en 2021 !!

Considérons que les deux périodes de confinement ont permis cette expérimentation et que toute la France s'est retrouvée site pilote.

ON N'EN EST PLUS LA !!!

La crise sanitaire nous impose de tout mettre en œuvre pour télétravailler et non pas de travailler à domicile SANS ordinateur, SANS APPI, SANS boîte mail et SANS téléphone !!

Pour autant, notre Administration ne serait pas opposée à ce que ses agents se démènent une fois encore, sans matériel mis à disposition, pour assurer la continuité du Service public et honorer ses missions ! Si notre conscience professionnelle n'est plus à démontrer, l'Administration, quant à elle, doit encore faire la preuve de sa bonne foi dans sa « volonté » de nous donner **les moyens de télétravailler.**

Afin de l'aider dans cette tâche, les agents refusent le travail à domicile, travail qui, rappelons-le, a été dénigré, voire nié durant le premier confinement et plus particulièrement lors de l'octroi de la prime COVID qui a donné lieu à un arbitrage déloyal entre le présentiel et le « télétravail » au détriment de ce dernier, entraînant une inégalité de traitement criante entre les agents qui, pour certains, se sont vus refuser une partie de la prime au motif que le travail effectué à domicile n'était pas pris en compte !

Face à cette attitude méprisante, nous n'avons d'autre choix que de refuser l'inadmissible alors que depuis 8 mois nous attendons des avancées sérieuses dans ce dossier et notamment :

la dotation d'ordinateurs portables avec les applicatifs informatiques nécessaires !!!

Nous refusons « le bricolage » que l'on nous propose car nous sommes des professionnels et à ce titre nous enjoignons l'Administration de prendre ses responsabilités pour répondre à une crise sanitaire sans précédent car si la santé des agents n'est pas négociable, le travail sans moyens ne l'est pas non plus !

Il n'est également pas pensable d'envisager de maintenir des agents dans des bureaux exigus à trois.

L'administration pénitentiaire forte de sa première expérience aurait dû tirer les conséquences du premier confinement ; certaines administrations comme la DIRECCTE l'ont fait en maintenant le télétravail.

Notre administration a eu le temps de se préparer mais c'est encore en catastrophe et avec amateurisme qu'on envisage les nouvelles mesures.

De nombreux agents ont été contaminés en raison de l'absence de prise en compte du contexte sanitaire et de la défiance manifestée par l'administration à l'égard de ses agents placés en travail à domicile ce qui a finalement nuit au principe de continuité du service public.

Le 03 novembre 2020.